

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Petites et moyennes entreprises

**Arrêté du 15 février 2021
portant nomination au Conseil national de la consommation**

NOR : PMEC2102376A

**Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance,
chargé des petites et moyennes entreprises,**

Vu le code de la consommation, notamment son article D. 821-6,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national de la consommation, au titre du collège des associations de défense des consommateurs, pour y disposer des droits à représentation précisés dans le tableau annexé au présent arrêté :

ADEIC (Association de défense, d'information et d'éducation du consommateur)

AFOC (Association Force Ouvrière consommateurs)

ALLDC (Association Léo Lagrange de défense des consommateurs)

CGL (Confédération générale du logement)

CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie)

CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques)

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

CNL (Confédération nationale du logement)

CSF (Confédération syndicale des familles)

FF (Familles de France)

FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

FR (Familles rurales)

INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés -
Confédération générale du travail)

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

UNAF (Union nationale des associations familiales)

Article 2

Sont nommés membres du Conseil national de la consommation, au titre du collège des organisations professionnelles et des entreprises assurant des missions de service public, pour y disposer des droits à représentation précisés dans le tableau annexé au présent arrêté :

Organisations professionnelles

ANIA (Association nationale des industries alimentaires)
APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
CCI France (Chambre de commerce et d'industrie)
CMA France (Chambres de métiers et de l'artisanat)
CNMCCA (Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles)
CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises)
CR (Coordination rurale)
FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)
FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)
LCA-FFB (Les constructeurs et aménageurs de la fédération française du bâtiment)
MEDEF (Mouvement des entreprises de France)
U2P (Union des entreprises de proximité)
UNAPL (Union nationale des professions libérales)
USH (Union sociale pour l'habitat)

Entreprises assurant des missions de service public

EDF
ENGIE
La Poste

Article 3

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le **15 FEV. 2021**



Alain GRISET

DROITS A REPRÉSENTATION AU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Collège des associations de défense des consommateurs	Titulaire	1^{er} suppléant	2^e suppléant
ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)	1	1	1
AFOC (Association Force Ouvrière consommateurs)	1	1	1
ALLDC (Association Léo Lagrange de défense des consommateurs)	1	1	1
CGL (Confédération générale du logement)	1	1	1
CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie)	1	1	1
CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques)	1	1	1
CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)	1	1	1
CNL (Confédération nationale du logement)	1	1	1
CSF (Confédération syndicale des familles)	1	1	1
FF (Familles de France)	1	1	1
FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)	1	1	1
FR (Familles rurales)	1	1	1
INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés - Confédération générale du travail)	1	1	1
UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)	1	1	1
UNAF (Union nationale des associations familiales)	1	1	1

Collège des organisations professionnelles et des entreprises assurant des missions de service public	Titulaire	1^{er} suppléant	2^e suppléant
Organisations professionnelles			
ANIA (Association nationale des industries alimentaires)	1	1	1
APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)	1	0	0
CCI France (Chambre de commerce et d'industrie)	1	0	0
CMA France (Chambres de métiers et de l'artisanat)	1	0	0
CNMCCA (Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles)	1	0	0
CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises)	1	1	1
CR¹ (Coordination rurale)	0	0	1
FNCCR² (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)	0	1	0
FNSEA³ (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)	0	1	0
LCA-FFB⁴ (Les constructeurs et aménageurs de la fédération française du bâtiment)	0	0	1
MEDEF (Mouvement des entreprises de France)	7	7	7
U2P (Union des entreprises de proximité)	1	1	1
UNAPL (Union nationale des professions libérales)	1	1	1
USH (Union sociale pour l'habitat)	1	0	0
Entreprises assurant des missions de service public			
EDF⁵	0	1	0
ENGIE	1	0	0
LA POSTE⁶	0	0	1

¹ Assure la deuxième suppléance de la CNMCCA.

² Assure la première suppléance de l'USH.

³ Assure la première suppléance de la CNMCCA.

⁴ Assure la deuxième suppléance de l'USH.

⁵ Assure la première suppléance d'ENGIE.

⁶ Assure la deuxième suppléance d'ENGIE.